

Département de : l'AUBE

5A₁

Commune de : SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° DGS/AJ/23-08
du 24 Novembre 2023
soumettant à enquête publique
la révision du PLU

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

le Maire



Jean-Michel VIART

Révision du PLU prescrite le 29 mars 2021
Approbation de la modification n° 1 du PLU le 24 octobre 2022
Approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU le 04 mars 2019
Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU le 12 décembre 2016
Approbation du PLU le 7 juin 2012
Approbation du POS le 26 janvier 1983

Dossier du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES
30 Ter, rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tél : 03.25.40.05.90.
Mail : perspectives@perspectives-urba.com

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Servitudes d'utilité publique connues

Légende :

Limites communales



Servitude A4

Servitudes applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux

Servitude AC1

Monument

Périmètre de protection

Servitude AC2

Protection des sites et monuments naturels inscrits et classés

Servitude AS1

Station de pompage d'eau potable

Périmètre de protection du captage d'eau potable

Servitude I4

Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Servitude PM1

Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques d'inondation (PPRI)

- Zone "bleu clair"
- Zone "bleu moyen"
- Zone "bleu foncé"
- Zone "rouge"

Servitude PT1

Générateur PT1
Protection des centres hertziens contre les perturbations électromagnétiques

Servitude PT2

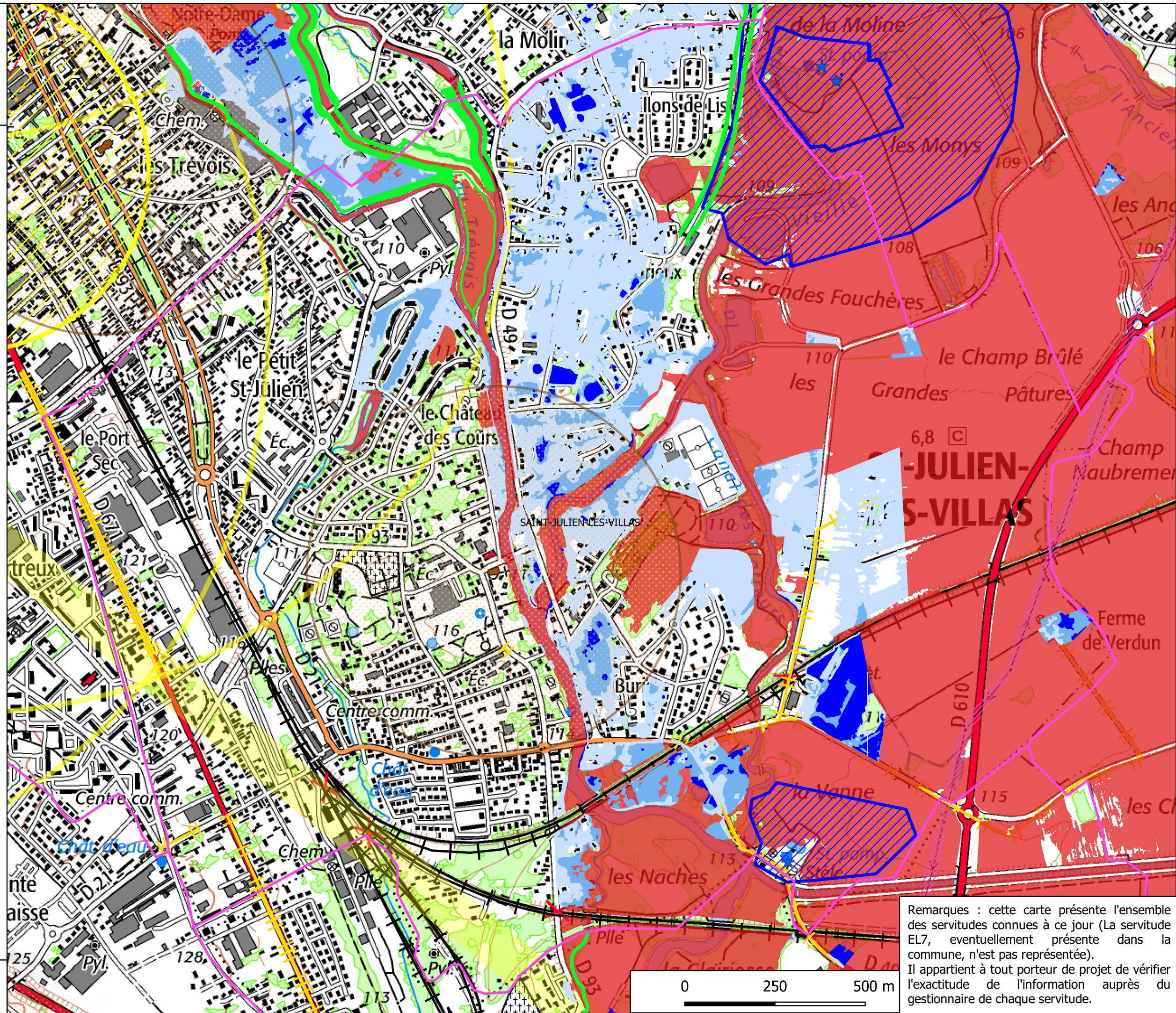
Générateur PT2
Générateur PT2b
Protection des faisceaux hertziens contre les obstacles
Protection des faisceaux hertziens contre les obstacles
PT2b Faisceau Générateur

Servitude PT3

Servitudes relatives aux communications téléphoniques

Servitude T1

Servitude T1 liée aux voies ferrées



Remarques : cette carte présente l'ensemble des servitudes connues à ce jour (La servitude EL7, éventuellement présente dans la commune, n'est pas représentée). Il appartient à tout porteur de projet de vérifier l'exactitude de l'information auprès du gestionnaire de chaque servitude.

